

ORDRE DU JOUR

1. **MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **RÉSOLUTIONS**
 - 3.1 Planification des fonds restant de **175 062.13\$** du programme TECQ 2019-2024
 - 3.2 Soumissions travaux à l'église
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINE
SAINT-EDMOND-LES-PLAINES**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, le mardi, 15 octobre 2024 à 20 h.

PRÉSENCES : Martial Gauthier, maire
Carolle Bouchard, conseillère
Suzie Cantin, conseillère
Tony Paré, conseiller
Marlène Deschesnes, conseillère
Josée Lavoie, conseillère
Bruno Simard, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Monsieur Jason Fournier, directeur général et greffier-trésorier

ASSISTANCE : 0 personnes

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

À 20 h, Martial Gauthier, maire, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Le maire précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1034-10-24

IL EST PROPOSÉ PAR Tony Paré,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte l'ordre du jour tel que présenté.

3. RÉOLUTIONS

3.1 Planification TECQ

CONSIDÉRANT QUE les travaux soumis doivent respecter les critères d'éligibilité et les objectifs fixés par le programme TECQ 2019-2024;

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent être terminés pour le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a priorisé 1 projet ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a demandé à l'administration de soumettre des propositions de travaux à réaliser;

1035-10-24

IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

**ET RÉSOLU À MAJORITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil autorise le broyage de l'asphalte de 2.5 km. Du 665 au 716 chemin principal ;

D'AUTORISER L'entreprise Rock Dufour pour l'exécution des travaux de broyage d'asphalte ;

D'AUTORISER Jason Fournier, directeur général à signer tout document nécessaire et à prendre les mesures appropriées pour l'exécution de la présente résolution;

Mmes Carolle Bouchard et Josée Lavoie demande que leurs dissidences soient notées au procès-verbal en regard de cette résolution.

3.2 Soumissions travaux de l'église

Rénovations

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent être terminés pour le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumission sur invitation ont été demandées aux entreprises construction FAB, construction et rénovation Lagarde et construction Pro R.m;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues ont été évaluées selon les critères établis et conformément aux lois et règlements applicables;

1036-10-24

IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

**ET RÉSOLU À MAJORITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'ACCEPTER la soumission de construction FAB pour un montant total approximatif de 70 538.93\$ plus taxes;

D'AUTORISER Jason Fournier, directeur général à signer tout document nécessaire et à prendre les mesures appropriées pour l'exécution de la présente résolution.

Climatisation chauffage

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumission sur invitation ont été demandées aux entreprises G.A Climateck et All-Tech;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues ont été évaluées selon les critères établis et conformément aux lois et règlements applicables;

1037-10-24

IL EST PROPOSÉ PAR Tony Paré,

**ET RÉSOLU À MAJORITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'ACCEPTER la soumission de All-Tech pour un montant total approximatif de 26 990 \$ plus taxes;

D'AUTORISER Jason Fournier, directeur général à signer tout document nécessaire et à prendre les mesures appropriées pour l'exécution de la présente résolution.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1038-10-24

IL EST PROPOSÉ PAR Suzie Cantin,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la présente assemblée soit et est levée à 21 h 20.

Martial Gauthier
Maire

Jason Fournier
Directeur général et greffier-trésorier

« Je, Martial Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».